

04.2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2,

L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des départements et des Communes, notamment l'article 25,

VU la demande de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 05 mars 2026 en vue de la réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus situés entre le n°7 et n°13 rue Principale, réalisés par la société Trabet sise 35 rue des Aviateurs 67 500 HAGUENAU,

CONSIDERANT : la nature des travaux à réaliser,

CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de sécuriser la circulation rue Principale pour garantir la sécurité et la libre circulation des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue Principale entre le numéro 7 et le numéro 13 sera alternée par panneau B15 et C18 à partir du **jeudi 12 mars 2026 et jusqu'à la fin des travaux (durée des travaux estimée à 8 jours soit jusqu'au 20 mars 2026).**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier.

Article 3 : La vitesse entre le numéro 7 et le numéro 13 rue Principale sera limitée à 30km/h durant les travaux. L'entreprise prendra soin de mettre en place les panneaux « vitesse limitée à 30 km/h » à proximité des panneaux d'entrée de la rue Principale.

Article 4 : Les piétons à la hauteur de la zone de chantier devront prendre le trottoir d'en face.

Article 5 : La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par l'entreprise Trabet.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 7 : Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Haguenau.
- CAH service voirie – M DREOSTO
- SIS 67
- Société Trabet

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 05 mars 2026.

Jean-Marc STEINMETZ

Maire



WITERSHEIM

Arrêt Wittersheim Centre

DATE : 07/01/2026

Ech : 1/200

Légende	
	Bordures quai bus
	Bordures de transition A1/T3
	Pavés 16/24/14
	Pavés granit 12-12-12
	Enrobés trottoir
	Enrobés chaussée
	Pavé d'orientation 3 cannelures

